

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°048/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour des travaux de rabotage et d'enrobé

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de rabotage et d'enrobé sur la RD 357 au lieu-dit Monplaisir par l'entreprise COLAS France – La Chaussée Saint Victor,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée sur la RD 357 au lieu-dit Monplaisir pendant la durée des travaux prévues à partir du lundi 23 août pour une durée de 15 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Bray

Fait à Sargé sur Bray, le 12 Août 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

